

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ENTREPRISE



Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.8/AC.1/SEM.16/2003/2
10 juin 2003

Groupe de travail pour le développement
de l'industrie et de l'entreprise

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ÉQUIPE DE SPÉCIALISTES DE LA
RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE

**Conférence sur «l'innovation au service
de la restructuration industrielle»**

Genève (Suisse), 24 avril 2003

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE

Le présent document représente le résultat de la Conférence sur «l'innovation au service de la restructuration industrielle», tenue au Palais des Nations à Genève (Suisse) le 24 avril 2003.

Introduction

1. La Conférence a rassemblé des représentants de gouvernements, d'entreprises privées, de syndicats et d'établissements universitaires venus de 11 pays membres de la CEE-ONU. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) y ont également assisté.

2. Dans ses observations liminaires, M^{me} Larissa Kapitsa (Unité de coordination des activités opérationnelles de la CEE-ONU) a souligné le rôle de l'innovation comme moyen de restructurer durablement l'industrie, ainsi que l'ensemble de l'économie, des pays développés comme des pays en transition. Elle a appelé l'attention des participants sur le fait que bon nombre de pays d'Europe orientale avaient un potentiel largement sous-utilisé en matière de recherche et d'innovation. Ce potentiel est incarné par les chercheurs, les concepteurs et les ingénieurs, qui possèdent à la fois une profonde connaissance théorique et une vaste expérience pratique. Souvent, les inventions et innovations qui pourraient avoir d'intéressants débouchés commerciaux ne peuvent pas accéder au marché en raison du manque de capitaux de démarrage et d'expérience de la commercialisation. L'échange des données d'expérience acquises sur ce thème par les entreprises et les institutions de recherche aiderait les entreprises novatrices à redevenir compétitives, favorisant ce faisant la création d'emplois dans les pays en développement.

Résumé des débats

3. La Conférence a examiné plusieurs groupes de questions, concernant le rôle des nouveaux secteurs et branches dans la restructuration des entreprises en difficulté, l'amélioration de la compétitivité des entreprises par l'introduction des nouvelles technologies et la possibilité d'élaborer de nouveaux modèles économiques comme suite à la mondialisation de la production et de la distribution. En particulier, elle a étudié les possibilités offertes aux entreprises par les nouveaux secteurs économiques, notamment la production de haute technicité, les services aux producteurs et aux consommateurs et la nouvelle économie du savoir. Les conditions de la commercialisation du stock technologique disponible, les conditions propices à l'innovation et à l'activité des PME de haute technicité, ainsi que les possibilités de restructuration créées par la mondialisation et la coopération industrielle internationale ont également été étudiées.

4. La Conférence a examiné les données statistiques communiquées par le secrétariat et constaté qu'il n'y avait pas eu, au cours des 10 à 12 dernières années, de tendance généralisée à une croissance plus lente de l'industrie (par rapport au PIB) dans les pays en transition. En revanche, cette tendance caractérisait certains des plus avancés parmi ces pays. Les participants ont donc procédé à un échange de vues concernant les réformes structurelles et leur impact sur la croissance et l'emploi dans ce groupe de pays. Il a été noté que, dans la plupart des États d'Europe orientale et de la CEI, ni les sous-secteurs de pointe ni les services n'étaient encore devenus les nouveaux «moteurs de la croissance» pouvant remplacer, dans ce rôle, les industries lourdes fortes consommatrices d'énergie et polluantes héritées de l'ère de l'économie planifiée.

5. Les participants ont examiné la situation dans le secteur manufacturier des pays en transition appartenant à la CEI et sont convenus que les industries à haute valeur ajoutée avaient considérablement souffert du ralentissement économique dû à la transition et du renforcement de la concurrence étrangère, au point qu'un certain nombre de secteurs de l'industrie mécanique avaient cessé d'exister (celui de l'électronique en Ukraine par exemple). Actuellement, la recherche-développement et la commercialisation des technologies nouvelles dans ces secteurs sont freinées par l'instabilité économique générale et le caractère incertain des perspectives du marché, la distorsion des liens technologiques (à l'intérieur de la CEI), l'absence de fonds propres, un statut juridique mal défini et une protection insuffisante des droits de propriété intellectuelle et l'absence de cadres qualifiés.

6. La Conférence est convenue qu'un des principaux problèmes consistait à intégrer les nouveaux «îlots» de technologies avancées, par exemple dans les domaines des télécommunications et de l'informatique, dans la structure de production existante, qui était largement héritée du passé. Les modèles économiques efficaces propices à cette intégration restent encore à inventer.

7. Les participants ont exprimé des avis variés sur les moyens de rétablir le potentiel technologique des pays en transition. Certains intervenants ont souligné la nécessité de raviver la capacité d'innovation des grandes entreprises et l'efficacité de leurs filiales de recherche, qui constituaient autrefois la principale source d'innovation mais avaient diminué par suite de la privatisation. D'autres ont affirmé que l'avenir de l'innovation dans les pays en transition dépendait dans une grande mesure du dynamisme des petites entreprises de pointe. Pour favoriser ce développement, les pouvoirs publics pourraient reprendre les éléments

performants des politiques relatives aux petites et moyennes entreprises appliquées dans les pays développés. Des mesures fiscales et financières pourraient en particulier être prises pour encourager les entreprises de pointe. Il a toutefois été souligné que le risque de fausser le marché était inhérent à l'aide directe publique aux petites entreprises. Pour éviter que cela ne se produise, les avantages accordés aux bénéficiaires de l'aide publique devraient être liés aux résultats et au calcul des prix de revient, tandis que les programmes devraient être exécutés de façon ouverte et transparente.

8. Plusieurs intervenants ont évoqué les obstacles entravant le transfert efficace de technologies au niveau international, dont l'absence d'information sur les techniques avancées disponibles à l'étranger, l'insuffisance des structures institutionnelles et des compétences, les contraintes réglementaires, une recherche universitaire déconnectée des besoins de l'industrie et la faible efficacité de l'aide publique. Il a toutefois été souligné que l'application réussie des technologies étrangères dépendait dans une très large mesure des entreprises elles-mêmes. En particulier, le choix des technologies et équipements à importer devait être laissé à des experts expérimentés, afin que l'entreprise soit en mesure d'entretenir le matériel importé pendant sa période d'amortissement. Pour peu que les perspectives de commercialisation aient été soigneusement étudiées, l'utilisation de techniques de pointe étrangères par les entreprises des pays en transition n'aboutit pas nécessairement à la suppression d'emplois. L'action menée par les organisations internationales s'occupant des questions de restructuration industrielle vise donc essentiellement à aider les pays à évaluer leurs besoins technologiques, à renforcer leurs capacités de commercialisation et à mettre en place des mécanismes durables de transformation technologique.

9. Les participants à la Conférence ont décidé de poursuivre leur examen de ces questions. Ils ont également recommandé que le secrétariat de la CEE-ONU diffuse les documents relatifs à la Conférence auprès des gouvernements des pays de la CEE et du grand public.

10. Les conclusions de la Conférence seront communiquées au Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise, à sa septième session en mai 2003.
